

Le compostage au jardin partagé: principe et intérêt



11/09/2018

**métropole
GrandNancy**

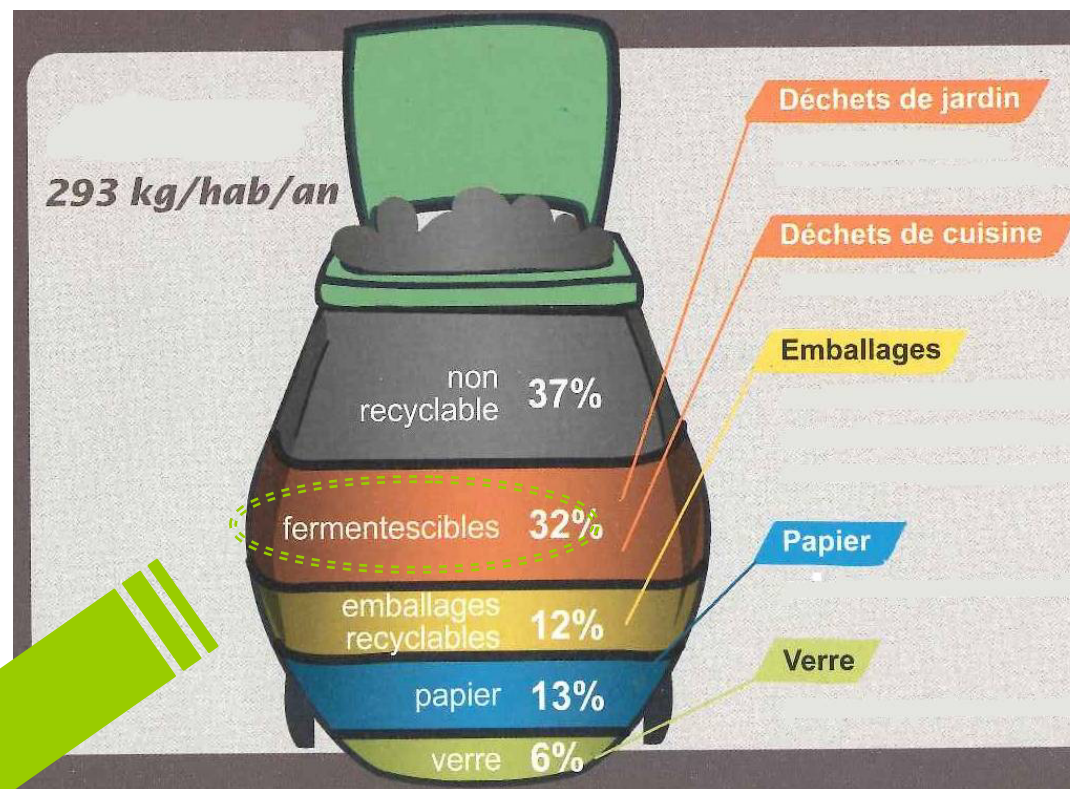
SOMMAIRE

1. La prévention des déchets et le compostage
2. Le compostage: comment ça marche
 1. Définition
 2. Les 4 règles d'or
 3. Utilisation du compost
3. Composter les biodéchets de restauration
4. Questions diverses

Le compostage : le 1^{er} geste de prévention

Qu'y a-t-il dans nos ordures ménagères ?

32%
biodéchets



Composter est une action forte en terme de prévention des déchets

métropole
GrandNancy

Le compostage: comment ça marche



Définition et intérêt

Définition:

Le compostage est la **décomposition naturelle** de la matière organique par des micro-Organismes (bactéries, champignons, actinomycètes) en présence d'eau et d'air.

Le compost: terreau ou amendement?

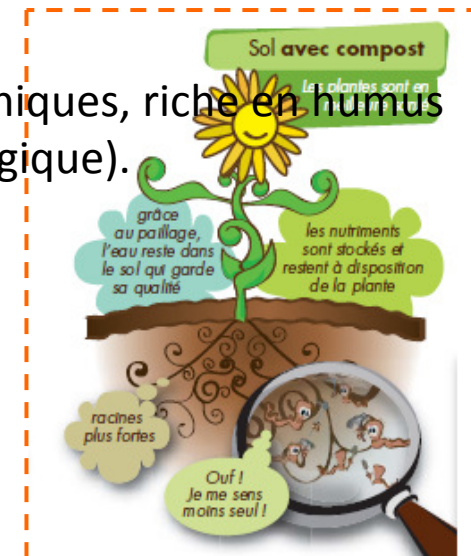
Le compost est un **amendement organique**:

Terreau: support de culture naturel formé de terre végétale enrichie de produits de décomposition.

- Structure le sol
- Fertilise et renouvelle le stock d'humus

Amendement: provient du compostage des déchets organiques, riche en humus et améliorant les propriétés du sol (physique, chimique, biologique).

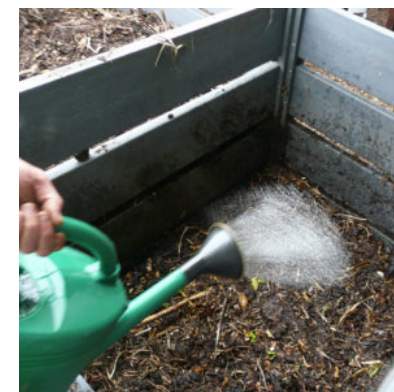
- Résistance des plantes, moins de « phytosanitaires »
- Moins d'arrosages
- Réchauffe la terre



Composter est simple en respectant 4 règles:

- Varier des **déchets contraires**:
 - **Vert/Mou/Humides** VS **Brun/Dur/Sec**
 - Rapport C/N
- **Aérer** régulièrement:
 - Décomposition en milieu aérobie
- Contrôler l'**humidité**:
 - **65 à 70% d'humidité** (éponge essorée)
 - Test de la poignée
- **Réduire en morceau** les gros déchets
 - Accélération de la décomposition

➡ compost mûr entre 9 et 12 mois (test du cresson)



Que composter au jardin?

Oui	oui mais... réduits en morceaux ou broyés
<ul style="list-style-type: none"> - Brindilles, petites tailles (arbustres, rosiers) - Fleurs et plantes sèches - Déchets du potagers et vergers (y compris la rhubarbe) - Feuilles mortes - Tontes de pelouses (pas trop à la fois et plutôt sèche) - Herbes indésirables non grainées - Tailles de haies (sauf thuyas et résineux) - Fumier, plumes - Foin, paille - Ecorces 	<ul style="list-style-type: none"> - Gros branchages et végétaux à décomposition lente: trognon de choux, pieds d'aubergine... - Feuilles épaisses ou vernissées à décomposition lente: laurier palme, lierre, platane, camélia...
	Oui mais... avec un peu d'expérience
	<ul style="list-style-type: none"> - Plantes malades (rosiers, légumes, fruits, feuilles de fruitiers) - Racines vivaces bien sèches: liserons, chiendent, pommes de terres coupées... - Aiguilles de pins en faible quantité
Non	
<ul style="list-style-type: none"> - Plantes à graines indésirables ou envahissantes - Thuya, cupressus, eucalyptus, genévrier - Choux victimes de la hernie 	

Comment reconnaître un compost mûr?

- Déchets non reconnaissables
- Couleur brun foncé
- Aspect grumeleux ou friable
- Légère odeur agréable de sous-bois (humus)
- Pratiquement plus de vers rouges



Périodes d'utilisation idéales

- En fin d'été – début de printemps
- En fin de printemps

Utilisation du compost dans le jardin:

- En cours de culture ou après une récolte
- En surface => le compost ne s'enterre pas
- Éventuellement griffé au 5 premiers cm du sol



Quelle quantité de compost épandre?

	Exemple de cultures potagères	Besoin en compost mûr
Cultures gourmandes	Pommes de terre Courges Tomates Choux	3 à 5 kg/m ² /an
Cultures peu exigeantes	Haricots Carottes Asperges	2 à 3 kg/m ² /an
Ne nécessitant pas d'apport	Ail Echalote Oignons	0 kg

Compost épandu = 5 mm d'épaisseur maxi

Définition:

Technique consistant à couvrir le sol de débris végétaux pour le protéger et le nourrir.



Jardin des 1000 fleurs, LAXOU
© Grand Nancy



Jardin botanique Jean-Marie Pelt, VILLERS
© Grand Nancy

Intérêt:

- Moins de plantes indésirables donc moins désherbage
- Moins de travail du sol
- Moins d'arrosage
- Fertilisation progressive du sol
- Plantes plus résistantes aux maladies
- Protège du gel en hiver
- Refuge naturel pour les auxiliaires du jardin
- Légumes propres (pas en contact avec la terre)

1 paillage = 5 arrosages

Réglementation:

- Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010:
 - Obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets des gros producteurs (restauration collective...)
 - Seuil depuis 2016 = 10 t/an de biodéchets et 60 l/an de déchets d'huiles alimentaires
- 2025: Généralisation du tri à la source des biodéchets (particuliers et professionnels)

Situation actuelle:

- Tri des épluchures de la légumerie: bac de 300 litres collecté 1fois/semaine
- Tri en fin de self

Proposition:

- Compostage des épluchures sur le site de compostage
- Modalités à définir: fréquence d'apport, commodité d'apport, par qui?

Actions possibles:

- Lutte contre le gaspillage alimentaire: 150 à 200g/repas/convive



Questions diverses





Merci de votre attention!

Contact:

Thomas BORNE

Maître composteur

03 83 91 83 56

métropole
GrandNancy